

10 Faits divers & Justice

Après l'accident spectaculaire de la circulation à Messe (PK 85 de Libreville),
vendredi dernier

Nécessité de doter Kango d'infrastructures susceptibles de parer à toute éventualité

JNE

Kango/Gabon

L'ACCIDENT de la circulation qui a fait six morts et huit blessés, vendredi dernier à Messe, près de Kango, a remis au grand jour les carences en matière de secours et de prise en charge des victimes dans la localité.

En effet, faute d'une unité des sapeurs pompiers dans la ville de Kango, le bus Coaster a été complètement calciné et une partie de ses occupants a été brûlée vive. Le tout sous le regard impuissant des riverains et des usagers qui n'ont rien pu faire en raison de la violence des flammes.

Ensuite, las d'attendre les pompiers en provenance de Libreville (ces derniers ne sont finalement pas arrivés), des volontaires ont dû se résoudre à se servir des seaux d'eau pour éteindre les derniers foyers de l'incendie du véhicule encore fumant. Ceci pour per-

mettre aux agents des maisons des pompes funèbres de pouvoir extraire les corps qui étaient encore coincés dans l'habitacle.

Les blessés ont, eux aussi, eu leur dose de déception. Et pour cause. Le centre médical de Kango n'est pas équipé. Ne disposant pas de plateau technique, son rôle se limite à assurer les soins de première urgence et à traiter les maladies courantes. Il n'a donc pas pu remplir correctement sa mission envers les rescapés du bus accidenté. Gravement blessés, ceux-ci ont dû passer des heures entières assis sur des bancs de fortune pour certains, et couchés sur des matelas disposés à même le sol pour les autres. Faute d'un médecin sur place, c'est un major technique qui a coordonné les opérations consistant, du reste, à administrer les premiers soins aux victimes.

Pour contourner la difficulté, les blessés ont été transportés dans les structures hospitalières de Li-



Photo : Juste Ndimemo

Las d'attendre les pompiers, des personnes se sont résolues à éteindre les derniers foyers de l'incendie avec des seaux d'eau.

breville par ambulance sur une route dégradée à plusieurs endroits. Les cas délicats ont, eux, été évacués par hélicoptère médicalisé. « On ne pouvait garder aucun blessé ici. Nous avons reçu au total huit blessés. Nous leur avons juste administré les premiers soins et ensuite on les a évacués sur Libreville. Il y a eu des brûlures de 3e degré et des brûlures de semi-dégré. On ne pouvait

pas les traiter ici du fait d'un manque de plateau technique », nous a confié le major technique Paulin Igala.

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE Traversée par la route nationale qui relie Libreville à l'hinterland, la ville de Kango se trouve dans une position stratégique. À ce titre, elle mériterait de bénéficier de certaines infrastructures susceptibles de parer à

toute éventualité. Et pour cause. Les déplacements par voie terrestre entre Libreville et l'intérieur du pays et vice versa sont véritablement passés dans les habitudes des Gabonais qui, faute de mieux, voyagent beaucoup en voitures. La route nationale est donc fortement empruntée par nombre d'entre eux et, malheureusement, les accidents sont également fréquents sur ce parcours.

Une unité des sapeurs pompiers à Kango permettra aux soldats du feu d'intervenir rapidement en cas de besoin. De même, une structure hospitalière dotée de gros matériel et d'un ou plusieurs médecins, permettra de traiter les cas, même graves.

Pour mémoire, le chauffeur du bus Coaster a tenté, à l'entrée du carrefour Sogacel, de dépasser une semi-remorque dont le tracteur était déjà engagé sur la voie menant à Tchimbélé/Kinguélé. Se rendant compte du danger, le chauffeur du Coaster s'est

brusquement rabattu sur sa droite. Suite à cette manœuvre, le véhicule s'est encastré dans la remorque qui l'a entraîné sur plusieurs mètres. Et quand il s'y est détaché, il a fini sa course dans un ravin et a explosé. Il transportait, outre des voyageurs (le chauffeur, son assistant et 12 passagers), un bidon de gasoil (réserve de carburant du conducteur) et, surtout, un bidon de 20 litres d'essence appartenant à une passagère. Ces deux produits inflammables - qui sont à l'origine de l'explosion - étaient stockés dans la cabine du Coaster qui se rendait à Makokou. Ironie du sort, cet accident s'est produit, un an, jour pour jour, après celui de l'année dernière qui avait fait, dans le même village, 17 morts.

Le gouvernement a décidé d'ouvrir « une enquête pour déterminer les circonstances de ce drame, établir les responsabilités et tirer toutes les leçons qui s'imposent. »

Troubles à l'ordre public causés par les pro-Ping à Libreville, le lundi 4 septembre 2017/Point de presse du procureur de Libreville

Steeve Ndong Essame Ndong : des faits d'une particulière gravité"

JNE

Libreville/Gabon

LE procureur de Libreville a convié la presse, samedi dernier, à son cabinet, pour communiquer sur les circonstances précises ayant conduit à l'incarcération de Frédéric Massavala Maboumba et Pascal Oyougou à la prison centrale. Revenant sur les faits, Steeve Ndong Essame Ndong a déclaré que, dans l'après-midi du lundi 4 septembre 2017, plusieurs personnes ont envahi la voie publique dans les quartiers Charbonnages et Derrière-La-Prison, où des heurts ont opposé les manifestants aux forces de sécurité déployées sur le terrain pour maintenir l'ordre public.

De cet affrontement, il en est résulté: des dommages suivants: destruction de biens privés, érection de barricades et poubelles brûlées sur la voie publique.

« En ma qualité de garant de l'ordre public, j'ai ordonné l'ouverture d'une enquête judiciaire, aux fins de rechercher activement les auteurs et instigateurs des faits ci-dessus indiqués. Celle-ci a abouti aux interpellations, entre autres, des nommés Frédéric Massavala Maboumba et Pascal

Oyougou, respectivement personnalité politique de l'opposition et secrétaire général adjoint du Mouvement Héritage et Modernité, membres de la Coalition pour la Nouvelle République », a relevé M. Ndong Essame Ndong.

INCULPATION

• Abordant le volet relatif à l'enquête préliminaire, le procureur de la République a expliqué: « les éléments de l'enquête, menés par la Direction générale des recherches, ont révélé que le nommé Frédéric Massavala Maboumba a surchauffé et incité les manifestants à investir, sans autorisation administrative, l'espace public et la rue à travers une marche en direction de l'aéroport de Libreville. Cette marche a été arrêtée par la police, les manifestants se livrant alors à des destructions et des incendies de biens privés dans les quartiers précités. Déféré à mon parquet le 8 septembre 2017, Frédéric Massavala Maboumba a été présenté à un juge d'instruction qui l'a placé en détention préventive après l'avoir inculpé des délits de provocation directe à un attroupement non-armé par discours proférés publiquement et instigation aux actes ou manœuvres de nature à provoquer des trou-



Photo : Juste Ndimemo

Steeve Ndong Essame Ndong : « En ma qualité de garant de l'ordre public, j'ai ordonné l'ouverture d'une enquête judiciaire. »

bles ou manifestations contre l'autorité de l'Etat ». Concernant Pascal Oyougou, M. Ndong Essame Ndong a affirmé que les investigations judiciaires ont permis d'établir à son encontre « les faits graves d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, notamment par son implication présumée dans les actes préparatoires à un mouvement insurrectionnel. »

Et le procureur de Libreville de relever que, lors de la perquisition du domicile de Pascal Oyougou, les Officiers de police judiciaires ont saisi, en sa présence, un document confidentiel de 13 pages intitulé "Stratégie pour le salut natio-

nal". Il s'agit, a expliqué le haut magistrat, d'un plan détaillé de stratégies de déstabilisation des institutions de l'Etat, qui prévoyait des actions de violence lors du rassemblement avorté du 4 septembre 2017 au collège Ntchoréré. « Il était question que les manifestants se rendent, après leur rassemblement, au Palais du Sénat, jour de la rentrée parlementaire. A cet effet, le document recommande de recruter d'anciens militaires et policiers, d'anciens agents de sécurité, des jeunes des quartiers populaires, des casseurs pour encadrer les manifestants dans la rue et, au besoin, at-

taquer les postes de police pour armer les manifestants. Tout comme ils envisageraient de saboter les capacités de la Garde républicaine en faisant exploser, dans leur base, les véhicules et certains engins. Etaient ensuite fixées les directives de destruction de Gabon Télévision, de la Primature, du Sénat et de l'Assemblée nationale », a relaté Steeve Ndong Essame Ndong.

COAUTEURS ET COMPLICES RECHERCHÉS

• L'enquête, toujours d'après l'orateur, a également permis d'établir l'implication de Pascal Oyougou dans l'attaque armée du convoi des grumiers sur une route du village Guidouma, entre Mouila et Fougamou. « L'exploitation de ses messages WhatsApp établit formellement son lien avec l'auteur du blocage et de l'appréhension des grumiers, Joël Yaka Mourambou, président de l'Union des forces nouvelles, parti membre de la coalition proche de M. Jean Ping. L'échange entre Pascal Oyougou et Joël Yaka Mourambou, actuellement en fuite, fait en effet état de la réussite de l'opération "grumiers" et d'un besoin urgent du matériel nécessaire à l'abattage des ar-

bres sur la route nationale, ainsi qu'au sabotage de plusieurs ponts entre les provinces de la Nyanga et de la Ngounié dans le but de paralyser l'économie. » Et d'ajouter : « Plusieurs documents exprimant ce besoin et le financement de cette action ont été saisis au domicile de Pascal Oyougou avant d'être placés comme pièces à conviction ».

« Au regard de la gravité des faits reprochés à ce dernier, a déclaré M. Ndong Essame Ndong, il a été conduit, le mardi 12 septembre 2017, devant le parquet de la République, puis inculpé par un juge d'instruction qui l'a placé sous mandat de dépôt pour répondre du crime de complot contre l'autorité de l'Etat et du délit d'instigation aux actes ou manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique et à provoquer des troubles ou manifestations contre l'autorité de l'Etat. » Occasion pour le procureur de Libreville de rappeler que toutes les autres personnes impliquées dans cette affaire seront traquées et punies. « Conformément à la loi, le juge d'instruction recherchera tous autres coauteurs ou complices dans la commission de ces faits d'une particulière gravité ».